

Championnats Suisses U20/U23

Samedi/Dimanche, 3/4 Septembre 2022
Centre sportif du Bout-du-Monde, Genève

Informations techniques et directives

L'essentiel en bref :

- Cocher la participation à la Chambre d'appel : 60 minutes (resp. 90 minutes pour la perche) avant la compétition ; sans coche, pas de départ.
- Les horaires de la Call Room (point 2.5) doivent impérativement être respectés.
- Il y a deux terrains de compétition pour le marteau. Le marteau 1 se trouve sur le terrain principal et le marteau 2 sur le terrain annexe du centre sportif du Bout-du-Monde, au bord de l'Arve.
- Un appel électronique aura lieu dans les disciplines suivantes :
 - 400mH U20M
 - 800m U20M
 - 800m U23W

Les départs doivent être confirmés par mail à yaraburkhlater@swiss-athletics.ch jusqu'à mercredi 31 août à minuit au plus tard. L'appel électronique ne remplace par la coche de participation à la chambre d'appel.

1. Informations générales

1.1. Arrivée / Parking

A partir de la sortie d'autoroute Carouge-Centre/Lancy/Thônex, le parcours est indiqué. Des parkings payants se trouvent devant le stade et au centre sportif de Vessy (5min à pied).

Un parking gratuit se trouve à 5-10min à pied du stade au "Bureau des Automobiles" - route de Veyrier 86, 1227 Carouge, l'accès est indiqué.

1.2. Heures d'ouverture

Samedi, 03 septembre 2022 : à partir de 09:30 heures

Dimanche, 04 septembre 2022 : à partir de 07:30 heures

1.3. Entrée

L'entrée est gratuite pour les CS U20/U23.

1.4. Vestiaires

Les vestiaires se trouvent sous la tribune principale.

1.5. Hébergement

Les éventuels hébergements sont à organiser soi-même :

<https://cs2022.stadegeneve.ch/wp-content/uploads/2022/03/Fassbind-1.pdf>

1.6. Service sanitaire

Un poste sanitaire se trouve sur le site de la compétition (voir plan de situation).

1.7. Assurance

L'assurance contre les accidents/le vol est l'affaire des athlètes. Le CO décline toute responsabilité.

1.8. Restauration

Des possibilités de restauration sont disponibles.

1.9. Renseignements

- Organisateur: Werner Nikles / 079 330 15 22 / competitions@stadegeneve.ch
- Swiss Athletics: 031 359 73 00 / info@swiss-athletics.ch

2. Directives aux athlètes

2.1. Règlement

Les championnats suisses sont organisés conformément aux règlements suivants dans cet ordre hiérarchique : informations sur les compétitions et directives, WO 2022 y compris les fiches techniques, IWR 2022, World Athletics Technical and Competition Rules.

2.2. Distribution des dossards

La distribution des dossards se trouve vers la chambre d'appel (voir plan de situation) et est ouverte 2 heures et demi avant le début de la compétition.

Les dossards doivent être portés de manière clairement lisible et non pliés sur la poitrine, au choix sur la poitrine ou sur le dos pour les épreuves de saut. Le dossard est remis une fois et est valable pour les deux jours.

Attention: Le retrait du dossard ne remplace pas le fait de cocher la case dans la Chambre d'appel (voir 2.3.) !

2.3. Appel

Tous les athlètes confirment leur présence à la "Chambre d'appel" pour chacune des disciplines auxquelles ils participent, au plus tard 60 minutes (90 minutes pour le saut à la perche) avant le début de la compétition de la discipline correspondante, et cochent les cases correspondantes sur les listes. Les triple sauteurs/euses marquent sur la liste à cocher la planche de saut souhaitée (9m, 11m).

Les athlètes qui se sont qualifiés pour une demi-finale ou une finale ne se présentent plus à la Chambre d'Appel. Ils se rassemblent directement à la Callroom.

A l'issue de l'appel, les séries sont constituées et les couloirs ainsi que l'ordre de passage pour les disciplines techniques sont tirés au sort.

Attention: Pas de croix entraîne la radiation de la discipline correspondante

2.4. Appel électronique

Un appel électronique aura lieu pour les catégories et disciplines suivantes :

- 400mH U20M
- 800m U20M
- 800m U23W

Les athlètes concernés s'annoncent au plus tard jusqu'au mercredi soir, 31 août 2022 à 24h00 auprès de yaraburkhalter@swiss-athletics.ch.

La publication de la décision concernant d'éventuelles éliminatoires ou une finale directe aura lieu le jeudi 1er septembre 2022.

L'appel électronique ne remplace pas le fait de cocher la case dans la Chambre d'Appel.

2.5. Se présenter au concours / Callroom

Les athlètes se rassemblent personnellement avant le début de la compétition aux heures suivantes à la Callroom, indiquée à cet effet :

- 60 min. avant l'heure de compétition du saut à la perche
- 40 min. avant l'heure de compétition des autres sauts
- 40 min. avant l'heure de compétition des lancers
- 20 min. avant l'heure de départ des courses (valable pour les éliminatoires, les demi-finales et la finale).

De là, ils sont conduits ensemble sur l'installation de compétition.

Attention :

- Les athlètes qui sont en compétition dans une autre discipline au moment de la salle d'appel peuvent se faire représenter.
- Les athlètes qui ne se présentent pas ou qui ne se présentent pas à l'heure à la Callroom sont exclus de la discipline concernée.

2.6. Non-participation / Désistement / Remplacement

Les athlètes qui se sont qualifiés pour un prochain tour d'une épreuve de course signalent leur éventuelle non-participation à ce tour le plus tôt possible, mais au plus tard jusqu'au départ de la course correspondante, au bureau des calculs. En l'absence de désistement, l'athlète est exclu de la compétition (ce qui signifie qu'il perd le droit de participer à toutes les autres disciplines inscrites).

Dans la mesure où les circonstances organisationnelles et temporelles le permettent, des qualifications ultérieures sont effectuées en cas de désistement. Afin de permettre le repêchage d'un(e) athlète non qualifié(e), un désistement précoce, si possible immédiatement après la course, est très apprécié et surtout équitable.

Il n'existe aucun droit à être repêché.

Les compositions des finales seront publiées le samedi 3 septembre à partir de 20 heures dans les "Live Result".

2.7. Echauffement

L'échauffement n'est autorisé que sur les installations annexes désignées à cet effet.

L'échauffement sur les installations de compétition n'est pas autorisé avant l'arrivée de la Call-Room.

2.8. Utilisation de ses propres engins / marques d'élan

Les équipements personnels suivants peuvent être utilisés : perches, poids, javelots, disques, marteaux. Les engins de lancer doivent être présentés au "contrôle des engins" (voir plans de situation) pour vérification au plus tard 60 minutes avant le début de la compétition.

Les engins de lancer sont amenés sur le terrain de compétition par le jury. Le départ ne peut être donné qu'avec les propres engins qui ont été contrôlés et marqués par l'organisateur.

Perches : sont apportées sur l'installation par les athlètes.

Les marques d'élan pour les disciplines techniques sont mises à disposition par l'organisateur. D'autres marquages ne sont pas autorisés.

2.9. Nouveau règlement relatif aux chaussures

Le règlement de World Athletics concernant les chaussures s'applique également en Suisse : pour les courses à partir de 800m, l'épaisseur de la semelle des chaussures ne doit pas dépasser 25mm. Le non-respect de cette règle (WA Technical Rules chiffre 5.13.3) entraîne une disqualification.

Une liste des chaussures autorisées se trouve sous le lien suivant :

<https://www.worldathletics.org/about-iaaf/documents/technical-information>

2.10. Séjour à l'intérieur

Les personnes d'encadrement ne sont pas autorisées à accompagner et à encadrer les athlètes dans l'espace intérieur. Le non-respect de cette prescription peut entraîner la disqualification des athlètes concernés.

2.11. Quitter le terrain de compétition

Quitter le terrain de compétition pendant la compétition n'est autorisé qu'avec l'accord du jury et en respectant les instructions définies par celui-ci.

Une fois la compétition terminée, les athlètes sont conduits ensemble hors du terrain de compétition par un accompagnateur.

2.12. Tenue et règles de publicité

Les athlètes doivent prendre le départ dans une tenue validée par leur club. Les dispositions de Swiss Athletics en matière de publicité doivent être respectées (voir règlement sur la publicité). Aucune forme de publicité n'est autorisée sur le site de compétition, sauf sur les vêtements et les sacs portés conformément au règlement publicitaire.

2.13. Appareils électroniques sur le terrain de compétition

L'utilisation de téléphones portables, de lecteurs de musique, de caméras vidéo, de radios ou d'appareils similaires dans l'aire de compétition est interdite.

Est autorisée l'utilisation d'appareils de mesure de la fréquence cardiaque, de la vitesse, de la distance ou de comptage des pas ou d'appareils similaires portés ou emportés personnellement par l'athlète pendant la compétition, à condition qu'ils ne soient pas utilisés pour communiquer avec une autre personne.

2.14. Cérémonies protocolaires

Les cérémonies de remise des prix ont lieu environ 30 minutes après la fin de la discipline de la catégorie. Les trois premiers se rassemblent spontanément au point de rassemblement indiqué "Remise Médailles" (voir plan de situation).

2.15. Distinctions

Les vainqueurs des catégories reçoivent l'insigne de champion brodé "Champion 2022". Les trois premiers classés par catégorie reçoivent les médailles de championnat en or, argent et bronze.

Si moins de trois athlètes participent à la compétition, le titre de champion(ne) et les médailles de championnat ne sont pas attribués.

2.16. Contrôle antidopage

Des contrôles antidopage peuvent être effectués lors des championnats.

3. Informations techniques

3.1. Mode de qualification et hauteurs des sauts

Voir les fiches techniques séparées

3.2. Regroupement

En raison du faible nombre d'inscriptions, les deux catégories U20W et U23W seront fusionnées sur 5000 m conformément au WO 6.9.4.d et classées dans la catégorie U23W. Les 5000 m hommes seront également regroupés, mais ils seront classés séparément (à condition qu'au moins 3 athlètes éligibles au titre prennent le départ chez les U23M).

3.3. Neutralisation

L'arbitre et l'organisateur peuvent, si nécessaire, déterminer une neutralisation au saut à la perche.

3.4. Temps de préparation

En règle générale, les athlètes disposent d'un temps de préparation d'une minute dans toutes les disciplines techniques. En raison de l'emploi du temps très chargé, nous vous prions d'effectuer les essais de manière expéditive.

3.5. Planche de sauts

Pour le saut en longueur et le triple saut, on utilise une poutre avec une plasticine à 90 degrés.

3.6. Mesure de la distance

Tous les lancers longs sont mesurés électroniquement.

3.7. Pointes

L'accès aux installations de compétition n'est autorisé qu'avec des pointes de 6 mm maximum.